



Conseil de la Ville

Règlement RV-2011-10-30 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **La carte des grandes affectations**

La carte 1 annexée au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée par l'agrandissement de l'aire d'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE, située de part et d'autre de la route Lallemand, à même une partie de l'affectation RESSOURCES et à même une partie de l'aire d'affectation INDUSTRIELLE du parc industriel Lauzon et par la modification en conséquence du périmètre d'urbanisation le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

2. **Les contraintes anthropiques et les infrastructures**

La carte 7 annexée à ce règlement est modifiée conformément au plan joint au présent règlement en annexe « B ».

3. **Les nouvelles AIRES DE CONSOLIDATION URBAINE ou parties de l'AXE DE CONSOLIDATION URBAINE**

La carte 10 annexée à ce règlement est modifiée conformément au plan joint au présent règlement en annexe « C ».

4. **Cas d'exclusion de la zone agricole**

Le paragraphe 5° de l'article 23 de ce règlement est modifié par la suppression du 10° sous- paragraphe se lisant comme suit : « Le secteur situé à l'ouest de la route Lallemand entre l'affectation INDUSTRIELLE et l'affectation AIRE DE CONSOLIDATION URBAINE dans le secteur de Lévis ».

Adopté le 7 février 2011

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 MARS 2011